

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2023\_075**

**CONVENTION POUR LE FINANCEMENT  
D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE LA  
COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE BAYEUX**

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 septembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	34	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES DEUX TIERS</b>
Pour : 37
Contre : 2
Abstention : 2

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :  
*Patrick LAVARDE a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD  
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Philippe ONILLON a donné pouvoir à Geneviève SIRISER  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 15 juin 2023 est adopté à l'unanimité*

**DEL2023\_075 : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN  
INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE  
DE BAYEUX**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Rapport de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) sur le dispositif des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) en date du 11 octobre 2021,
- Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2022-2024,
- Vu la circulaire interministérielle du 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires des politiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation,
- Vu les statuts de la communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat relative à la mise à disposition et au financement d'un ISG au sein de la compagnie de Gendarmerie de Bayeux,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2023,
- Entendu la présentation de Monsieur Adrien ALLARD, Sous-Préfet de Bayeux et de Monsieur Pierre THOUMELIN, Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Bayeux.

Considérant que les Intervenants Sociaux en Gendarmerie (ISG) existent depuis 1990 et assurent une mission de prise en charge des situations de détresse auprès des victimes prises en charge par les brigades de gendarmerie afin d'assurer une première écoute et une orientation adaptée à la situation de la personne évaluée par l'ISG.

Considérant que le groupement de Gendarmerie départementale du Calvados (GGD) dispose depuis le 11 octobre 2021 d'un ISG positionné au sein de la Maison de Protection des Familles (MPF).

Considérant que les besoins sont conséquents et que cet unique poste d'ISG ne peut suffire à prendre en charge l'intégralité des victimes dans leurs difficultés psycho-socio-éducatives et/ou les accompagner dans leur parcours pénal.

Considérant que la circulaire interministérielle du 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires des politiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation, prévoit un partenariat financier entre l'État, à travers le FIPD, et les collectivités.

Considérant la volonté de créer un poste d'ISG au sein de la Gendarmerie de Bayeux, selon le financement suivant:

EN EUROS POUR 4 ANS :	ETAT	CAF	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CC BAYEUX INTERCOM	CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	CC SEULLES TERRE ET MER	TOTAL
<b>ANNEE 1</b>	44 000 €	11 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €
<b>ANNEE 2</b>	27 500 €	11 000 €	8 250 €	2 750 €	2 750 €	2 750 €	55 000 €
<b>ANNEE 3</b>	18 150 €	11 000 €	8 250 €	5 867 €	5 867 €	5 867 €	55 000 €
<b>ANNEE 4</b>	18 150 €	11 000 €	8 250 €	5 867 €	5 867 €	5 867 €	55 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 800 €</b>	<b>44 000 €</b>	<b>24 750 €</b>	<b>14 483 €</b>	<b>14 483 €</b>	<b>14 483 €</b>	<b>220 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DES DEUX TIERS (37 VOIX POUR, 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS) :**

**MODIFIE** l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » pour intégrer la participation au financement des Intervenants Sociaux en Gendarmerie.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de partenariat ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN